



# Accueil du jeune enfant : la Caf vous aide à rebondir



Pour préserver l'offre existante et redynamiser la création de modes d'accueil, les Caf lancent un Plan rebond ambitieux de 300 millions d'euros supplémentaires sur 2 ans.

## #5

### RENFORCER LE SOUTIEN À L'ACCUEIL INDIVIDUEL 15 M € DÈS 2021

### REDYNAMISER L'ACCUEIL INDIVIDUEL : VOTRE CAF SOUTIEN D'AVANTAGE LES ASSISTANTS MATERNELS QUI SE REGROUPENT EN MAM

#### OBJECTIF

Favoriser l'exercice regroupé de la profession d'assistants maternels en Maisons d'assistants maternels (Mam)

#### QUAND

En 2021 et les années suivantes

#### CE QUI EST PROPOSÉ

Un renforcement des dispositifs de soutien financier en direction des Mam :

- > En leur ouvrant le bénéfice d'une aide à l'investissement selon leur territoire d'implantation.
- > En élargissant le bénéfice de l'aide au démarrage de 3 000 € :
  - À toutes les nouvelles Mam quel que soit leur territoire d'implantation ;
  - Aux Mam augmentant leur capacité d'accueil.

#### > Aide à l'investissement selon le territoire d'implantation

Le Plan rebond ouvre le bénéfice du Plan crèche aux Mam selon les mêmes conditions que celles applicables aux micro-crèches Paje, à savoir :

- être implantée sur un territoire dont le taux de couverture en mode d'accueil est inférieur à 58 % et dont le potentiel financier est inférieur à 900 € ;

**ou**

- être implantée sur un territoire ciblé dans un appel à projet engagé par la Caf pour le développement de l'offre selon des modalités fixées localement.

**Montant de référence** : 7 400 € (+ majorations prévues dans le Plan crèche, cf. tableau p.2)



#### À noter

Les projets d'extension ou de transplantation de Mam sont éligibles.



### Attention !

La rénovation des Mam existantes sans création de place n'est éligible ni au Plan crèche ni au fonds de modernisation des crèches.

### Montant des aides à l'investissement des Mam

	Avant le plan de rebond	Avec le plan de rebond
Socle de base	0 €	7 400 €
Majoration « gros œuvre »	0 €	1 000 €
Majoration « Développement durable »	0 €	700 €
Majoration « rattrapage territorial » liée au taux de couverture en mode d'accueil	0 €	1 800 € si < à 58%
<b>Majoration « potentiel financier », modulée selon la richesse du territoire</b>	<b>0 €</b>	<b>De 0 € à 6 100 €</b>
Tranche 1 (0 € à 449,99 €)	0 €	6 100 €
Tranche 2 (450 € à 699,99 €)	0 €	3 000 €
QPV – ZRR – AVIP	/	/
Tranche 3 (700 € à 899,99 €)	0 €	2 400 €
Tranche 4 (900 € à 1 200 €)	0 €	500 €

#### > Aide au démarrage des Mam

Les Mam qui ne bénéficient pas d'un financement au titre du Plan crèche (cf. ci-dessus) peuvent prétendre à l'aide au démarrage pour l'achat de matériel de puériculture :

- à l'ouverture de la structure, quel que soit le territoire d'implantation ;
- en cas d'augmentation du nombre de places de 10 % minimum.

**Montant de référence** : 3 000 €

#### POUR QUI

- > Les assistants maternels qui souhaitent se regrouper en Mam
- > Les Mam qui souhaitent augmenter leur capacité d'accueil



## LES CRITÈRES POUR EN BÉNÉFICIER

- > **Aide à l'investissement** : créer des places d'accueil en Mam (nouvelle Mam ou augmentation de la capacité d'une Mam existante) sur un territoire au taux de couverture inférieur à 58 % et au potentiel financier inférieur à 900 €, ou sur un territoire ciblé par un appel à projet engagé par la Caf.
- > **Aide au démarrage de 3 000 €** : ne pas bénéficier de l'aide à l'investissement et créer de nouvelles places d'accueil (nouvelle Mam ou extension de 10 % minimum)

## QUE FAIRE POUR EN BÉNÉFICIER

- > Signer la charte de qualité des Mam ;
- > Présenter un projet pédagogique et social répondant à la Charte d'accueil du jeune enfant, conformément aux orientations prévues dans le cadre de la réforme des modes d'accueil.

## EXEMPLE

Sur un territoire peu couvert en modes d'accueil et dont le potentiel financier est faible, la collectivité ou le porteur privé qui investit dans une Mam :

- > **AVANT LE PLAN REBOND** : aucune subvention possible.
- > **AVEC LE PLAN REBOND** : financement possible jusqu'à 17 000 € par place.

**Vous regrouper en Mam vous tente ? N'hésitez pas à contacter le conseiller technique territorial de votre secteur : votre Caf est là pour vous aider !**

Secteur Bresse : **Karim Belboukhari**  
Secteur Charolais-Brionnais : **Nadège Durand**  
Secteur Mâconnais : **Amandine Jeanperrin-Cortot**  
Secteur Centre : **Antoine Lachaux**  
Secteur CUCM : **Myriam Lapandry**  
Secteur Autunois : **Elisabeth Ponsot**  
Secteur Chalonnais : **Jocelyne Sugnot**